

Acte rendu exécutoire après envoi en
préfecture le :

et publication ou notification du :

02 MAI 2016

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE

MARTIGUES, PORT-DE-BOUC, SAINT-MITRE-LES-REMPARTS

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 18 Avril 2016

Nombre de Membres en exercice : 24

Quorum : 13

Nombre de présents et représentés : 23

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 25 du mois d'Avril à 17 Heures 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

N° 2016-009

Désignation du représentant du Conseil de territoire des communes de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts pour participer au groupe de travail chargé d'élaborer le pacte de gouvernance, financier et fiscal de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

PRÉSENTS

Mme Béatrice **ALIPHAT**, M. Laurent **BELSOLA**, M. Henri **CAMBESSÉDÈS**, M. Gaby **CHARROUX**, Mme Sophie **DEGIOANNI**, M. Stéphane **DELAHAYE**, M. Marc **DEPAGNE**, M. Stéphane **DIDERO**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Françoise **EYNAUD**, Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**, M. René **GIORGETTI**, Mme Béatrice **GIOVANELLI**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Jean-Jacques **LUCCHINI**, M. Jean-Pierre **MUTERO**, M. Robert **OLIVE**, Mme Virginie **PEPE**, Mme Régine **PERACCHIA**, Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**.

EXCUSÉE AVEC POUVOIR

Mme Eliane **ISIDORE**, - Pouvoir donné à M. Gaby **CHARROUX**

EXCUSÉ SANS POUVOIR

M. Emmanuel **FOUQUART**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Henri **CAMBESSÉDÈS** été désigné **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

L'article L.5218-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans le délai de six mois à compter de sa création, le conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, après avis de chaque conseil de territoire, adopte à la majorité des deux tiers, un pacte de gouvernance, financier et fiscal, dont l'objectif est de définir la stratégie en matière d'exercice des compétences et les relations financières entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et ses conseils de territoire. Il appartient à ce pacte de préciser les modalités de répartition des dotations de gestion des territoires en application de critères que le conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence doit déterminer en tenant compte des caractéristiques propres de chaque territoire, notamment de la population et des charges que représentent les compétences qui sont déléguées aux conseils de territoire en application de l'article L.5218-7.

Ce pacte doit garantir la couverture financière des charges correspondant aux compétences déléguées, lesquelles peuvent concerner tout ou partie des compétences qui ont été transférées au conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence par ses communes membres, à l'exception des compétences qui ne peuvent pas être déléguées conformément au II dudit article L.5218-7.

Il doit préciser les modalités de consultation et d'association des conseils de territoire en matière de gestion des personnels.

Une fois approuvée, ce pacte de gouvernance, financier et fiscal pourra être révisé dans les mêmes conditions de majorité des deux tiers, afin de tenir compte de l'évolution des besoins de financement des conseils de territoire liés à l'exercice des compétences déléguées.

Il appartient donc à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'approuver son pacte de gouvernance, financier et fiscal d'ici le 30 juin 2016.

Afin de pouvoir, dans le délai imparti, recueillir l'avis de chaque conseil de territoire sur un projet de pacte, puis de le soumettre pour approbation au conseil de la métropole, le Conseil de Métropole a créé un groupe de travail avec les membres suivants :

- le Président de la Métropole, ou son représentant, qui en assurera la Présidence;
- les Présidents des Conseils de Territoire et un représentant supplémentaire par Territoire ;
- le Vice-président de la Métropole délégué aux finances ;
- le Vice-président de la Métropole délégué au budget ;
- le Vice-président de la Métropole délégué au projet métropolitain ;
- le Vice-président de la Métropole délégué à la concertation territoriale ;
- 12 membres désignés à la représentation proportionnelle des groupes d'élus ;
- les 6 vice-présidents de droit, président de conseil de territoire.

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation du représentant du Conseil de Territoire qui siègera auprès du président du conseil de Territoire au sein du groupe de travail pour l'élaboration du projet de pacte de gouvernance, financier et fiscal de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- La délibération n° HN 006-07/04/16 CM portant constitution d'un groupe de travail pour élaborer le pacte de gouvernance, financier et fiscal de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est désigné Monsieur Henri CABBESSÉDES pour siéger avec le Président du conseil de Territoire au sein du groupe de travail pour l'élaboration du le projet de pacte de gouvernance, financier et fiscal de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisée à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

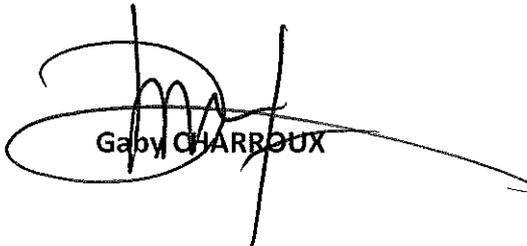
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ ABSOLUE DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Nombre de voix **POUR** :
Nombre d'**ABSTENTIONS**

20
**3 (Mme QUAGLIATA Rose-Marie – Mme ALIPHAT Béatrice
M. MUTERO Jean-Pierre)**

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

LE PRESIDENT DU CONSEIL DE TERRITOIRE,


Gaby CHARBOUX